

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 MARS 2021**
02 AVR. 2021
Présents : **32** **DELIBERATION N° : 14374**
Représentés : **7**
Absents : **DGA DE SECTEUR : JEAN-FRANCOIS VERDAGUER**

Pour : **39** **SERVICE : SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**
Contre :
Abstention : **AFFAIRE SUIVIE PAR : JEAN-CLAUDE FERNANDES**

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
ACTE MODIFICATIF N°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L.2124-1 et l'article L2124-2 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14300 du 28 novembre 2020 portant sur l'attribution du marché n°20-33 « Fourniture de denrées alimentaires » répartis en 15 lots distincts,

CONSIDERANT que la ville a lancé une consultation en procédure d'Appel d'Offres Ouvert le 28 août 2020 pour la fourniture de denrées alimentaires de la Cuisine Centrale et ses annexes,

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le jeudi 12 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission écologie, transversalité des politiques environnementales, transports, mobilités, habitat, urbanisme, équilibre urbain, développement économique, commerces et relations internationales (C1) réunie le jeudi 18 mars 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des précisions sur la commande des prestations,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer l'acte modificatif n°1.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31/03/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Norman PANTER, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOU, Maric-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Héritier LUNDA (pouvoir à Mme De Jesus Carlos), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Isabelle QUESNEL (pouvoir à M. Chauveau), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 32
représentés : 7
absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance